



Conseil communautaire du jeudi 18 février 2021

Résumé des délibérations

Installation de M. Éric Chalmain, comme conseiller communautaire en remplacement de M. Christophe Bailliet

1 - **Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires du 19 novembre et du 17 décembre 2020**

2 - **Portant modification de la composition des commissions , syndicats mixtes et organismes extérieurs**

Le conseil communautaire décide :

- D'approuver la nouvelle composition des commissions de Châteauroux Métropole comme suit :
 - ✓ Commission finances et affaires générales : Thierry Damien (Saint-Maur),
 - ✓ Commission développement du territoire et attractivité : Alix Fruchon (Châteauroux) en remplacement de Didier Duvergne, Thierry Damien (Saint-Maur),
 - ✓ Commission environnement aménagement et grands équipements : Didier Duvergne (Luant, Vice-président aux travaux) en remplacement d'Alix Fruchon, Olivier Vignau (le Poinçonnet),
 - ✓ Commission d'évaluation des charges : Thierry Damien (titulaire) et Olivier Jourdain (suppléant) (Saint-Maur)
 - ✓ Commission consultative des services publics locaux : Thierry Damien (titulaire) et Olivier Jourdain (suppléant) (Saint-Maur).
- De procéder aux désignations au sein des syndicats mixtes et établissement public pour la commune de Saint-Maur comme suit :
 - ✓ Syndicat mixte du Pays Castelroussin – Val de l'Indre : Jackie Massicot (titulaire) et Jean-Yves Limbert (suppléant),
 - ✓ SYTOM : Laurent Dessort (titulaire), Alain Gaudais (suppléant)
 - ✓ Syndicat des eaux de la demoiselle : Jackie Massicot et Alain Gaudais,
 - ✓ Syndicat de gestion de l'assainissement autonome de l'Indre : Noël Blin,
 - ✓ Syndicat d'aménagement du bassin de l'Indre (SABI 36) : Noël Blin,
 - ✓ EPIC Châteauroux Berry tourisme : Chantal Audoux (titulaire), Laure Peyroutet (suppléant)
- De procéder aux désignations au sein des organismes extérieurs pour la commune de Saint-Maur comme suit :
 - ✓ Commission d'attribution des aides communautaires dans le cadre du dispositif OPAH : Pascale Zaug,

- ✓ Comité de pilotage ERDF/GDF-Etat et Châteauroux Métropole : Thierry Damien,
- ✓ Commission de suivi du site AXEREAL : Laurent Dessort et Jean-Yves Limbert,
- ✓ Etablissement public local d'enseignements Touvent : Thierry Damien (suppléant),
- ✓ Conseil de surveillance du centre gériatrique de l'Indre : Noël Blin et Alain Gaudais,
- ✓ Commission paritaire énergie SDEI : Arnaud Gobert.

3 - **Compte rendu des décisions prises conformément à l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales portant sur les délégations de pouvoirs accordées au Président**

4 - **Personnel Communautaire : Modification du tableau des effectifs 2021**

Le Conseil Communautaire modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2021 approuvé par le Conseil Communautaire du 17 décembre 2020.

5 - **Convention de mise à disposition de personnel de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole au Syndicat mixte de Traitement des Ordures ménagères de la Région de Châteauroux (SYTOM)**

Le Conseil communautaire approuve les termes de cette convention et autorise le Président ou son représentant à la signer.

6 - **Convention de mise à disposition de personnel communautaire à la Commune de Coings**

Le Conseil communautaire approuve les termes de cette convention et autorise le Président ou son représentant à la signer.

7 - **Modalités du tutorat des étudiants du "Campus connecté"**

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à adopter cette organisation pour une effectivité au 19 février 2021 et à signer tous documents nécessaires à cette mise en œuvre.

8 - **Fonds social européen avenant à la convention n°202001540**

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention 2020.

9 - **Acquisition de matériaux, produits et outillages pour les services techniques - Attribution et signature des marchés.**

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants avec les sociétés retenues :

- Lot n°1 : GROUPE PLG GRAND OUEST – 44860 Pont-Saint-Martin,
- Lot n°2 : SONEPAR SUD OUEST – 36000 Châteauroux,
- Lot n°3 : SONEPAR SUD OUEST– 36000 Châteauroux,
- Lot n°4 : WURTH FRANCE SA – 67158 Erstein,
- Lot n°5 : lot déclaré infructueux faute d'offres régulières,
- Lot n°6 : lot déclaré infructueux faute d'offres régulières,
- Lot n°7 : SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BAT – 45015 Orléans,
- Lot n°8 : LEGALLAIS BOUCHARD – 14200 Herouville Saint Clair,
- Lot n°9 : LEGALLAIS BOUCHARD – 14200 Herouville Saint Clair,
- Lot n°10 : ZOLPAN SAS – 36000 Châteauroux,
- Lot n°11 : LEGALLAIS BOUCHARD – 14200 Herouville Saint Clair.

- 10 - **Exonération sur la période du deuxième confinement des tarifs votés pour la redevance spéciale d'enlèvement des déchets des professionnels.**
- Le Conseil communautaire décide :
- d'exonérer les professionnels, administrations et associations de redevance spéciale des déchets collectés par la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole du 30 octobre au 15 décembre 2020 soit 6 semaines qui sera prise en compte sur la redevance 2021.
 - d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.
- 11 - **Signature d'une convention avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E pour les D3E et les lampes pour l'année 2021.**
- Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer ; les conventions avec l'OCAD3E au titre des D3E et des lampes pour l'année 2021 et tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.
- 12 - **Convention financière pour des travaux d'eau potable place Mirabeau à Châteauroux**
- Le Conseil Communautaire décide :
- d'approuver la convention financière jointe, relative aux travaux d'eau potable Place Mirabeau à Châteauroux
 - d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte correspondant
 - d'inscrire les recettes et les crédits correspondants au budget annexe « eau potable ».
- 13 - **Acquisition de la parcelle cadastrée ZX 67 lieudit "La Pierre Folle" - Commune de Déols.**
- Le Conseil communautaire décide:
- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée ZX 67 « La Pierre Folle » à Déols, d'une surface de 5 407 m², au prix de 3 250 € ;
 - d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.
- 14 - **Convention Safer du Centre - PPC Déols**
- Le Conseil communautaire décide :
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des parcelles cadastrées ZP 4, 6 et 203 à Déols au profit de la SAFER du Centre pour une durée de 6 années culturelles, résiliable annuellement, moyennant une redevance annuelle de 228,56 € pour une surface de 3 ha 13 a 10 ca.
 - d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.
- 15 - **Transport scolaire : avenant n°5 au marché 2015-50-1 avec la société Voyages Joubert - Indemnisation des transporteurs au titre des pertes subies durant la première période de confinement liée à la pandémie ' Covid-19 '.**
- Le Conseil communautaire décide :
- d'approuver les termes de l'avenant n°5, à intervenir entre Châteauroux Métropole et la société Voyages Joubert,
 - d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et à faire appliquer toutes ces dispositions.

- 16 - **Transport scolaire : avenant n°6 au marché 2015-50-2 avec la société Europ Voyages - Indemnisation des transporteurs au titre des pertes subies durant la première période de confinement liée à la pandémie ' Covid-19 '.**

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°6, à intervenir entre Châteauroux Métropole et la société Europ Voyages,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et à faire appliquer toutes ces dispositions.

- 17 - **Transport scolaire : avenant n°9 au marché 2015-50-3 avec la société STI Centre - Indemnisation des transporteurs au titre des pertes subies durant la première période de confinement liée à la pandémie ' Covid-19 '.**

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°9, à intervenir entre Châteauroux Métropole et la société STI Centre,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et à faire appliquer toutes ces dispositions.

- 18 - **Bilan des Acquisitions et Cessions année 2020**

Le Conseil communautaire prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par Châteauroux Métropole pour l'année 2020.

- 19 - **Acquisition d'emprises dans le périmètre ZAE site de Balsan**

Le Conseil communautaire : approuve l'acquisition des emprises comprises dans le périmètre ZAE au prix forfaitaire de 1€ auprès de la Ville de Châteauroux à savoir :

- o Les parcelles cadastrées DN 557, 556, 558, 559, 560, 562, 565, 959, 960 953 et 41 correspondant à l'ensemble immobilier du Flockage ;
- o Les parcelles cadastrées DN 1052, et DN 23 partie correspondant à l'ensemble immobilier à réhabiliter pour le transfert de l'IFSI et IFAS ;
- o Les parcelles DN 27, 33, 34, 35, 36, 990, 991 sur lesquelles sont implantées divers bâtiments en attente d'affectation ;
- o Les parcelles DN 593, 557,992, 993, 994 partie, 616, 617, 1050, 618, 619, 1049, 615, 614, 574 961, 936 et 958 correspondant aux espaces d'accompagnement.

Il autorise le Président, ou son représentant, à signer tous les actes en ce sens.

- 20 - **Construction du Centre aquatique communautaire Balsan'éo : acte modificatif n°12 au marché public de performance M17-021AGG avec la société Guignard**

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les termes de l'acte modificatif n°12 à intervenir entre Châteauroux Métropole et la société Guignard,
- d'autoriser le Président, ou son représentant par délégation de signature le Directeur Général des Services, à signer cet acte modificatif n°12 et à faire appliquer toutes ses dispositions.

21 - Procès-verbal de mise à disposition du site sportif des Tourneix

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les termes du procès-verbal à intervenir entre la Commune de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux métropole pour la mise à disposition du site sportif des Tourneix.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ledit procès-verbal et tout acte en ce sens.

22 - Châteauroux Métropole et CCAS - Convention d'offre de services

Le Conseil communautaire valide la convention d'offre de services et autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention.

23 - Modification des délégations de pouvoir au Président : signature des conventions de rejet des eaux pluviales

Le Conseil communautaire décide de déléguer au Président le pouvoir de signer les conventions de rejet au réseau public d'eaux pluviales.

24 - Convention sncf gares et connexions relative au réaménagement du parvis de la gare

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le protocole foncier relatif au secteur de la Gare de Châteauroux.

25 - Permis de louer : annulation et remplacement de la délibération n°2020-202 du 01/10/2020 d'instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location (APML) de logements du parc privé à Châteauroux

Le Conseil communautaire décide :

- d'annuler la délibération n° n°2020-202 du 01/10/2020 d'instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location (APML) de logements du parc privé à Châteauroux
- d'instaurer un régime d'Autorisation Préalable à la Mise en Location (APML) à Châteauroux sur le périmètre de l'OPAH RU pour le parc locatif privé de plus de 15 ans au 1^{er} jour de la mise en location, (hors logements mis en location par un organisme de logement social et logements qui bénéficient d'une convention avec l'Etat en application de l'article L351-2 du code de construction et de l'habitation). Ce régime concernera les logements nus ou meublés à titre de résidence principale du locataire. L'autorisation préalable est à solliciter à chaque nouvelle location.
- d'acter son entrée en vigueur le 1er septembre 2021, sans limite de durée,
- de mettre en place un système permettant la dématérialisation des demandes d'autorisation, en plus de la possibilité de réception des demandes par courrier ou directement en mairie de Châteauroux,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à l'Habitat à signer tout document relatif à la mise en place du Permis de Louer et à son application.

26 - Contrat local de santé (C.L.S.) 3ème génération 2021-2026

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer le nouveau Contrat Local de Santé ainsi que tous les documents qui y seront afférents.

27 - Aide à l'immobilier d'entreprises - Demande présentée par la SARL Auto Bilan Contrôle Déolois(ABCD) - Commune de Déols

Le Conseil communautaire approuve le versement d'une subvention à hauteur de 21 362 € maximum, à la SCI RAFA., il autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir entre le bénéficiaire, le maître d'ouvrage de l'opération immobilière,

Châteauroux Métropole et la Région Centre Val de Loire, conformément au règlement de la subvention.

28 - Campus connecté - convention avec Insertis pour l'année 2021

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec l'organisme de formation Insertis.

29 - Télévision locale BIP TV - subvention 2021

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'attribution de la subvention à Bip TV pour un montant de 75 000 € au titre de l'année 2021,
- de prévoir les crédits au budget Attractivité sur la ligne budgétaire 65-95-6574-4160,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

30 - Châteauroux Events - subvention 2021 pour l'organisation d'événements à venir

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec Châteauroux Events pour l'année 2021 et de prévoir au budget la somme de 30 000 €.

31 - Office de tourisme Châteauroux Berry tourisme - convention 2021

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec l'Office de tourisme Châteauroux Berry tourisme pour l'année 2021, de prévoir au budget la somme de 50 000 € et le remboursement de la totalité de la taxe de séjour à hauteur de 210 000 €.

32 - Vœu présenté par Maxime Gourru, Conseiller communautaire "Châteauroux Demain", pour l'adoption des ambitions de la charte "Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens"

Le Conseil communautaire prend acte, le sujet sera étudié pour être présenté en Conférence des Maires.

33 - Vœu déposé par M Maxime Gourru, Conseiller municipal, Châteauroux Demain, concernant la problématique des pesticides dans l'eau potable et de développement de la filière d'agriculture biologique

Le Conseil communautaire prend acte, le sujet concernant la problématique des pesticides fera l'objet d'une communication en conseil communautaire d'ici le 1^{er} juillet 2021. Le sujet concernant la filière d'agriculture biologique fera l'objet d'une communication à l'automne 2021.



Le Président,


Gil Avérous